

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI**

**Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 11 février 2015 à 19 h 30, sous la présidence de Monsieur Martin Roch, préfet.**

**Sont présents les conseillers de comté suivants :**

M.	Denis Chandonnet	Représentant	Amos
M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute
M.	Raymond Doré	Maire	Berry
M.	Rosaire Guénette	Maire	Champneuf
M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
M.	René Martineau	Maire	La Motte
M.	Guy Baril	Maire	Landrienne
M.	Rémi Gilbert	Maire	Launay
M.	Stephan Lavoie	Maire	Preissac
M.	Marc-Antoine Pelletier	Maire	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Jacques Riopel	Maire	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Félix Offroy	Représentant	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
Mme	Anita Larochelle	Mairesse	Trécesson
M.	Denis Lebel	Représentant	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

**Ainsi que :**

M.	Alain Halley	Directeur général
Mme	Josée Couillard	Directrice générale adjointe
Mme	Mélanie Falardeau	Directrice Aménagement

**Sont absents les conseillers de comté suivants :**

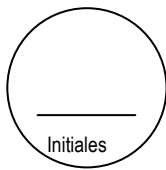
M.	Eric Comeau	Maire	La Corne
M.	Raymond Carignan	Maire	Saint-Félix-de-Dalquier

**011-02-2015**

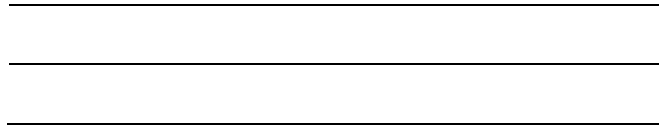
**ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame la conseillère de comté Anita Larochelle appuyée par Monsieur le conseiller de comté Rémi Gilbert et unanimement résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté tel que proposé :

1. **Prière**
2. **Appel nominal**
3. **Adoption de l'ordre du jour**
4. **Rencontre :**
  - 4.1. M. Bruno Drouin, Lieutenant-directeur Poste de la MRC d'Abitibi
5. **Comité de sécurité publique :**
  - 5.1. Priorités de la MRC d'Abitibi
6. **Procès-verbaux**
  - 6.1. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 14 janvier 2015
  - 6.2. Suivi du Comité administratif du 4 février 2015
7. **Période réservée à l'assistance (5 minutes par intervention)**
8. **Correspondance**
9. **CLD Abitibi**
  - 9.1. Rapport du fonds touristique (CD)
  - 9.2. Pacte rural – répartition de l'enveloppe (CD)
10. **Administration**
  - 10.1. Processus d'abolition de la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue (CD)
  - 10.2. Hydro-Québec – compteurs intelligents
  - 10.3. Modèle de déploiement des services éducatifs en Abitibi-Témiscamingue (CD)
  - 10.4. Demande de CulturAT – projet Participe au décor
  - 10.5. Protocole d'entente CulturAT
  - 10.6. Suivi – Origine Nord-Ouest
11. **Service d'Aménagement**
  - 11.1. Règlement spécifique pour les cours d'eau
  - 11.2. Territoire d'application du PGMR
  - 11.3. Point d'information sur les informations requises des municipalités dans le cadre de la révision du PGMR
  - 11.4. Projet d'arbalète
  - 11.5. Règlement 144 (suivi)
  - 11.6. Zones incompatibles à l'activité minière (suivi)



12. **Service Territoire**
13. **Sujets généraux**
  - 13.1. Lac à l'épaule
14. **Sujets de discussion sans prise de décision (2 minutes par intervention)**



15. **Information**
  - 15.1. Représentations du préfet
16. **Levée de l'assemblée**

ADOPTÉ

Adopté avec les ajours suivants : 5.2 Protocole d'Entente Sûreté du Québec et MRC d'Abitibi, 14.1 Compensation service forêt

**RENCONTRE M. BRUNO DROUIN, LIEUTENANT-DIRECTEUR POSTE DE LA MRC D'ABITIBI – PRIORITÉS DE LA MRC D'ABITIBI**

M. Bruno Drouin, lieutenant-directeur du Poste de la MRC d'Abitibi explique la constitution, la mission, le rôle et les responsabilités du Comité de sécurité publique (CSP) et ce, en vertu de la Loi sur la police. Il explique qu'il est de la responsabilité des membres du Comité de sécurité publique (CSP) de préciser les priorités du milieu. Une liste des priorités du Comité de sécurité publique a été transmise dans les semaines précédentes aux membres de l'Assemblée des conseillers de comté pour consultation. Ces derniers sont invités à faire part de leurs rétroactions au Comité de sécurité publique avant le mois de mars.

**RENCONTRE M. BRUNO DROUIN, LIEUTENANT-DIRECTEUR POSTE DE LA MRC D'ABITIBI – PROTOCOLE D'ENTENTE SÛRETÉ DU QUÉBEC/MRC D'ABITIBI**

M. Jacques Riopel, qui est président du Comité de sécurité publique informe les membres de l'Assemblée des conseillers qu'il a effectué une démarche auprès de la Fédération Québécoise des municipalités afin de connaître l'état de l'évolution des négociations pour l'Entente entre la Sûreté du Québec et la MRC d'Abitibi.

012-02-2015

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 14 JANVIER 2015**

Il est proposé par Monsieur Denis Chandonnet appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 14 janvier 2015.

ADOPTÉ

**SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 4 FÉVRIER 2015**

M. Alain Halley expose les principaux points abordés lors de la rencontre du Comité administratif du 4 février dernier.

**PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE**

Aucune question n'est soulevée à ce point.

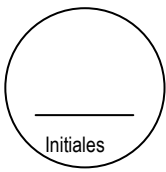
**CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance n'est soulevée à ce point.

Considérant que les représentants du CLD d'Abitibi ne sont convoqués qu'à 21 h, il est convenu de devancer les points suivants.

**ADMINISTRATION – PROCESSUS D'ABOLITION DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**

M. Martin Roch rappelle aux membres de l'Assemblée qu'ils ont tous reçu copie d'un projet de résolution qui a été élaboré suite à une rencontre qui a eu lieu le 28 janvier dernier et lors de laquelle 9 personnes étaient présentes.



013-02-2015

**ADMINISTRATION – PROCESSUS D’ABOLITION DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE L’ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**

**CONSIDÉRANT** que le gouvernement, avec le projet de loi 28, propose une nouvelle gouvernance du développement régional, et prévoit l’abolition de la conférence régionale des élus (CRÉ) ;

**CONSIDÉRANT** que le montant du fond de développement régional de la CRÉ sera réduit de moitié pour l’exercice 2015-2016 et que ces sommes seront réservées en priorité à la liquidation de la CRÉ ;

**CONSIDÉRANT** que le projet de loi 28 prévoit que s’il subsiste des sommes résiduelles suite au processus de liquidation de la CRÉ, ces sommes seront réparties entre les cinq MRC du territoire selon un mode qui sera défini par le gouvernement ;

**CONSIDÉRANT** que la MRC juge qu’il est essentiel de maintenir un organisme de concertation régionale ;

**CONSIDÉRANT** que les mandats confiés à cet organisme de concertation régionale seront établis en fonction des ressources financières disponibles ;

**CONSIDÉRANT** que comité de transition formé des préfets et des directeurs généraux des MRC, d’un représentant d’un MAMOT et du directeur général de la CRÉ assurera la transition liée à l’abolition de la CRÉ ;

**CONSIDÉRANT** qu’en tout temps, les frais de fonctionnement de ce nouvel organisme de concertation régionale devront être assumés par les nouvelles sommes transférées pour le développement régional ;

**CONSIDÉRANT** qu’un suivi et une validation des orientations, des mandats et des frais prévus de financement et d’opération du nouvel organisme de concertation régionale sera fait au fur et à mesure des étapes de création de cet organisme ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rémi Gilbert, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Stéphan Lavoie et unanimement résolu :

- De réserver la part résiduelle attribuable à la MRC d’Abitibi, dans le cadre de la liquidation de la CRÉ, afin de soutenir la création d’un nouvel organisme de concertation régionale ;
- D’affirmer que les contributions futures de la MRC d’Abitibi pour l’organisme de concertation régionale devront être négociées au préalable. Aucun budget provenant des municipalités et du budget courant de la MRC ne pourra être sollicité pour le fonctionnement de cette nouvelle entité. L’argent devra provenir des nouvelles sources prévues pour le développement régional.

ADOPTÉE

**ADMINISTRATION – HYDRO-QUÉBEC – COMPTEURS INTELLIGENTS**

Mme Josée Couillard, directrice générale adjointe rappelle aux conseillers de comté la demande de rencontre qui a été formulée de la part d’Hydro-Québec qui souhaite venir rencontrer les élus de la MRC d’Abitibi. Les élus échangent au sujet de la demande de rencontre formulée.

014-02-2015

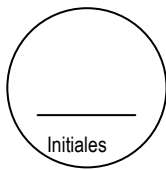
**ADMINISTRATION – HYDRO-QUÉBEC – RENCONTRE CONCERNANT LES COMPTEURS INTELLIGENTS**

Il est proposé par Madame Anita Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Denis Chandonnet et unanimement résolu d’inviter les représentants d’Hydro-Québec à venir leur présenter leur projet de compteurs intelligents dans le but de connaître la position de la société d’État et de leur faire part des préoccupations exprimées par les citoyens de leurs municipalités respectives.

ADOPTÉ

**CLD ABITIBI – RAPPORT DU FONDS TOURISTIQUE**

Mme Mélina Rouleau du CLD Abitibi présente les faits saillants du rapport du fonds touristique, dont les conseillers de comté ont reçu copie.



**CLD ABITIBI – PACTE RURAL – RÉPARTITION DE L'ENVELOPPE**

M. Alain Halley explique qu'il reviendra aux membres de l'Assemblée des conseillers de comté de déterminer les orientations qu'ils entendent prendre en regard des trois points suivants : répartition budgétaires, maintien des agents territoriaux et locaux et reconduction du processus d'attribution de projets.

*21 h 15 Le conseiller de comté, M. Guy Baril quitte la réunion.*

Des discussions ont lieu entre les élus au sujet des orientations.

**015-02-2015**

**CLD ABITIBI – PACTE RURAL – RÉPARTITION DE L'ENVELOPPE**

Il est proposé par le conseiller de comté Monsieur Rosaire Guénette, appuyé par le conseiller de comté Monsieur Raymond Doré de maintenir les trois grandes orientations principales déjà prises relatives à la répartition budgétaires, au maintien des agents territoriaux et locaux et la reconduction du processus d'attribution de projets, le tout conditionnel à la reconduction de l'enveloppe budgétaire liée à ce projet.

ADOPTÉE

**016-02-2015**

**ADMINISTRATION – MODÈLE DE DÉPLOIEMENT DES SERVICES ÉDUCATIFS EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**

CONSIDÉRANT le projet du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, de regrouper les commissions scolaires de l'Abitibi-Témiscamingue, les faisant passer de cinq à deux dont une regroupant les commissions scolaires de Rouyn-Noranda, Lac-Abitibi et Lac Témiscamingue et l'autre regroupant les commissions scolaires de l'Or-et-des-Bois et Harricana ;

CONSIDÉRANT qu'il ne soit plus possible de défendre le modèle de déploiement de cinq commissions scolaires en Abitibi-Témiscamingue, qui a permis un développement notable et équitable de chaque territoire de la région et qui faisait l'unanimité dans la région ;

CONSIDÉRANT que l'éducation est l'enjeu le plus présent dans le *Plan quinquennal de développement de l'Abitibi-Témiscamingue 2014-2019* ;

CONSIDÉRANT le projet actuel du ministre de créer deux commissions scolaires avec des territoires immenses et regroupant des communautés disparates ;

CONSIDÉRANT l'importance de la relation de la commission scolaire et la communauté comme facteur de réussite des élèves dans une région avec l'un des taux de décrochage les plus élevés au Québec et un taux de diplomation les plus faibles au Québec ;

CONSIDÉRANT que cette relation entre la commission scolaire et la communauté nécessite une proximité, une accessibilité, une communication constante et une bonne connaissance des besoins des élèves jeunes et adultes, des familles, des entreprises, des organismes du territoire ;

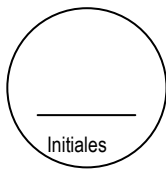
CONSIDÉRANT le modèle de déploiement de l'enseignement supérieur en Abitibi-Témiscamingue, et l'importance de compter sur un pôle administratif pour les interrelations et les interdépendances afin de maintenir ce déploiement de l'enseignement supérieur sur les territoires ;

CONSIDÉRANT que l'Abitibi-Témiscamingue compte trois circonscriptions électorales (Abitibi-Est, Abitibi-Ouest, Rouyn-Noranda), qui assurent une représentativité équitable des citoyens et citoyennes de la région au niveau du gouvernement du Québec ;

CONSIDÉRANT que les commissions scolaires contribuent au développement socioéconomique et à la vitalité de leur milieu; notamment en prônant une politique d'achat local ;

CONSIDÉRANT que le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport se dit ouvert à d'autres scénarios de fusions advenant un consensus régional ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller de comté Lionel Pelchat, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Félix Offroy et unanimement résolu de demander au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de former trois commissions scolaires pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue ;



Et que le nouveau découpage des commissions scolaires regroupe les commissions scolaire Rouyn-Noranda et Lac-Témiscamingue, Lac-Abitibi et Harricana et conserve la commission scolaire de l'Or-et-des-Bois.

ADOPTÉE

017-02-2015

**ADMINISTRATION – DEMANDE DE CULTURAT – PROJET PARTICIPE AU DÉCOR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Félix Offroy, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Doré et unanimement résolu d'accepter la proposition de CulturAT pour le projet "Participe au décor".

ADOPTÉ

**ADMINISTRATION – PROTOCOLE D'ENTENTE DE CULTURAT**

Monsieur Alain Halley explique aux conseillers de comté que CulturAT a transmis un projet de protocole d'entente à la MRC d'Abitibi. Ce protocole soulève un questionnement relativement à la gestion du projet qui nécessite la délégation d'une ressource s'occupant de la gestion du projet.

*21 h 37 Le conseiller de comté, M. Jacques Riopel quitte la réunion.*

018-02-2015

**ADMINISTRATION – PROTOCOLE D'ENTENTE DE CULTURAT**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Félix Offroy, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Stéphan Lavoie et unanimement résolu d'accepter la proposition de CulturAT conditionnellement à la conclusion d'une entente avec le CLD Abitibi pour la gestion du projet.

ADOPTÉ

**SUJETS GÉNÉRAUX – LAC À L'ÉPAULE**

Monsieur Alain Halley explique aux conseillers de comté que le sondage Doodle qui a été effectué a permis d'identifier la date du 30 mars prochain de 16 h à 21 h 30 comme étant celle convenant au plus grand nombre de membres possibles. Un questionnement est soulevé afin de savoir s'il est pertinent de réserver la dernière heure pour un huis-clos entre les élus. Cette proposition n'est pas retenue car des élus s'opposent à celle-ci.

Toutes les municipalités de la MRC paieront les frais d'organisation à part égales. La municipalité hôte de Champneuf contactera la MRC d'Abitibi afin de discuter des détails de cette rencontre.

Les élus seront consultés lors de la construction de l'ordre du jour. Il est également convenu de retenir les services d'un consultant indépendant afin d'animer cette journée.

019-02-2015

**SERVICE D'AMÉNAGEMENT – RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE POUR LES COURS D'EAU**

Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure, d'un nouveau règlement relatif à la déviation d'un cours d'eau permanent "Ruisseau Grenon" situé sur la route 395 sud à Amos (LOTS 5 531 353).

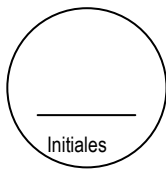
ADOPTÉ

**SERVICE D'AMÉNAGEMENT – TERRITOIRE D'APPLICATION DU PGMR**

Madame Mélanie Falardeau, directrice du service de l'Aménagement de la MRC explique que dans le cadre de la révision du PGMR, la MRC doit préciser les municipalités visées par le plan. Elle mentionne que les 17 municipalités, les 2 TNO et la communauté de Pikogan feront parties intégrantes du PMRM révisé.

**SERVICE D'AMÉNAGEMENT – POINT D'INFORMATION SUR LES INFORMATIONS REQUISES DES MUNICIPALITÉS DANS LE CADRE DE LA RÉVISION DU PGMR**

Madame Mélanie Falardeau, directrice du service de l'Aménagement de la MRC informe les élus que leurs directeurs généraux seront contactés sous peu afin de compléter un formulaire qui permettra la compilation de certaines données sur les matières résiduelles et leur gestion. Ces informations seront intégrées au PGMR révisées.



#### **SERVICE D'AMÉNAGEMENT – PROJET D'ARBALÈTE**

Madame Mélanie Falardeau, directrice du service de l'Aménagement de la MRC informe les élus que le projet d'arbalète reçu et soumis aux conseillers de comté sera présenté à la Table GIRT pour obtenir leur avis. Ce dossier sera présenté aux conseillers de comté lors d'une rencontre ultérieure afin de présenter la position des membres de la Table GIRT et afin d'obtenir la position officielle des conseillers de comté.

#### **SERVICE D'AMÉNAGEMENT – RÈGLEMENT 144**

Madame Mélanie Falardeau, directrice du service de l'Aménagement de la MRC dresse un bilan des démarches réalisées dans ce dossier depuis la dernière rencontre. Elle mentionne la possibilité de scinder le règlement actuel en excluant l'article lié à la zone inondable de la rivière Laflamme - secteur Barraute. Toutefois, certains éléments doivent être validés auprès du MDDELCC afin de s'assurer de leur collaboration dans le dossier.

#### **SERVICE D'AMÉNAGEMENT – ZONES INCOMPATIBLES À L'ACTIVITÉ MINIÈRE**

Madame Mélanie Falardeau, directrice du service de l'Aménagement de la MRC souligne que les zones incompatibles à l'activité minière susceptibles de figurer dans les orientations gouvernementales sont les territoires à caractère urbain, historique, culturel, patrimonial, agricole, récréotouristique, de conservation et de captage d'eau.

#### **SUJET DE DISCUSSION SANS PRISE DE DÉCISION**

M. Alain Halley explique aux élus que le vérificateur a rencontré plusieurs municipalités de la MRC d'Abitibi au sujet des compensations forestières. Il explique qu'une correspondance sera soumise aux municipalités au cours des prochains jours à cet effet dans le but de leur proposer des solutions dans ce dossier.

#### **REPRÉSENTATIONS DU PRÉFET**

Un document résumant les représentations du préfet est remis dans les pochettes des conseillers de comté.

020-02-2015

#### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Denis Chandonnet et unanimement résolu :

- QUE l'assemblée soit levée à 22h18.

ADOPTÉ

---

Martin Roch  
Préfet

---

Alain Halley  
Directeur général